

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NN Strategy non-fiscal, produit de NN Insurance Belgium SA. Pour de plus amples informations voir notre site web www.nn.be ou téléphoner au 02 407 70 00. La FSMA est l'autorité compétente chargée du contrôle. Date de production : 31 mai 2022.

En quoi consiste ce produit?

Type

NN Strategy non-fiscal est une assurance-vie de branche 23 dont le rendement est lié à plusieurs fonds d'investissement et dont les primes peuvent être investies dans le fonds d'assurance **NN Carmignac portfolio green gold fund**.

Objectifs

NN Carmignac portfolio green gold fund investit intégralement dans le **Carmignac Portfolio green gold**. Ce fonds sous-jacent vise à un accroissement de l'actif à long terme. Le fonds est investi majoritairement en actions internationales sur l'ensemble du secteur des ressources naturelles sur les places financières du monde entier. Les sociétés dans lesquelles le compartiment est investi opèrent dans le secteur des matières premières, des activités d'extraction, de production, d'enrichissement et/ou de traitement. Le fonds vise à surpasser son indicateur de référence sur cinq ans. Le produit NN Strategy non-fiscal n'offre pas de garantie du capital ni de garantie de rendement. Le rendement dépend de la performance des fonds sous-jacents comme mentionné dans les scénarios de performances dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" de ce document d'informations clés.

Investisseurs de détail visés

L'âge minimum du preneur d'assurance à la souscription est de 18 ans, l'âge maximum est de 85 ans. NN Insurance Belgium SA ne fournit pas en principe de services d'investissement pour les « US Persons ». De plus, NN Strategy non-fiscal n'est pas enregistré sous la Securities Act. L'investisseur de détail visé doit avoir une connaissance et une expérience de l'assurance-vie de la branche 23 et être en mesure de supporter une perte d'investissement (capital). NN Strategy non fiscal est destiné aux clients qui recherchent un investissement à long terme.

Avantages et coûts

NN Strategy non-fiscal prévoit une prestation en cas de décès de l'assuré. Cette prestation correspond au montant de la réserve au moment de la liquidation de la réserve après réception de l'extrait de l'acte de décès. Les montants de ces prestations sont mentionnés dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

Si il n'y a pas de date d'échéance, le contrat prend fin au décès de l'assuré ou en cas de retrait total de la réserve à l'initiative du preneur d'assurance. NN Insurance Belgium SA ne peut pas résilier le contrat unilatéralement.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Indicateur de
risque



← →

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous sortez avant, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Scénarios de performance

Investissement		1 an	3 ans	5 ans (période de détention recommandée)
Prime d'assurance : 10.000 euros				
Scénarios en cas de survie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	1128,56 EUR	5011,12 EUR	4004,75 EUR
	Rendement annuel moyen	-88,71 %	-20,57 %	-16,72 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	7200,46 EUR	5902,32 EUR	4957,41 EUR
	Rendement annuel moyen	-28 %	-16,12%	-13,09%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	9428,67 EUR	9394,83 EUR	9024,11 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,71 %	-2,06%	-2,03 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	12226,41 EUR	14808,57 EUR	16267,15 EUR
	Rendement annuel moyen	22,26 %	13,98 %	10,22 %
Scénario en cas de décès				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts.	9428,67 EUR	9394,83 EUR	9024,11 EUR

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si NN Insurance Belgium SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou bénéficiaires. Par ailleurs, en cas de défaut de paiement ou faillite de NN Insurance Belgium SA la récupération de l'entièreté du montant de la réserve du contrat sera incertaine. NN Strategy non-fiscal branche 23 ne bénéficie pas de la protection du "Fonds de garantie pour les produits financiers".

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Tableau 1

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Coûts totaux	683,38 EUR	883,75 EUR	1423,73 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	7 %	3 %	2,93 %

Tableau 2
Composition
des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,1 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,83 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés dans la section « En quoi consiste ce produit ? ».

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de minimum 5 ans. A partir de la 5^{ème} année du contrat l'impact des frais de rachat est neutre.

Vous pouvez demander à tout moment le **rachat partiel ou total** de votre contrat. **Les rachats partiels libres** doivent s'élever à 500 € minimum et, la valeur du contrat après rachat doit au minimum être égale à 1.240 €, avec 250 € par fonds minimum. Les **rachats partiels périodiques** (annuels, semestriels, ...), doivent s'élever à 2.400 € minimum par an et, à 15% maximum de la valeur du contrat calculée sur base, soit de la prime versée pour les rachats partiels périodiques demandés à la souscription, soit de la réserve du contrat pour ceux demandés en cours de contrat. Le rachat donne lieu à des frais de rachat ainsi qu'à l'application, le cas échéant, d'une indemnité financière. Le **rachat total** met fin au contrat. Indemnité en cas de rachat partiel et total : nous pouvons prélever une indemnité sur la réserve à verser. Cette indemnité n'est pas due en cas d'annulation pendant le délai légal de renonciation de 30 jours. La perception de l'indemnité de rachat commence après ce délai de réflexion et s'élève à 4,80% à ce moment-là. Après cela, elle diminue de 0,10% chaque mois pendant les 48 mois suivants.

À tout moment, vous pouvez demander **un switch** dans votre contrat, c'est-à-dire les parts sont converties d'un fonds à un autre fonds disponible. Dans le cadre d'un switch libre, le premier switch par année civile est gratuit. Ensuite, des frais de switch peuvent s'appliquer. Des frais peuvent également s'appliquer dans le cadre d'un switch automatique (disponible à partir d'une valeur de contrat de 10.000 €), sauf en cas de drip feed, pour lesquels le switch est gratuit. Après chaque switch, la valeur de chaque fonds doit être d'au moins 250 €.

En cas de rachat partiel/total ou de switch, la performance du produit peut changer en fonction de la période de détention du produit, et il peut y avoir un impact sur le profil de risque du produit. Les frais applicables en cas de rachat partiel/total ou de switch ne sont pas repris dans les tableaux de coûts.

Délai de réflexion (annulation) : le preneur d'assurance a le droit de résilier le contrat dans un délai de 30 jours à compter de l'entrée en vigueur. Il n'y a pas de frais pour cela.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation peut être adressée au Quality Care Center, Avenue Fonsny, 38, 1060 Bruxelles, Email : plaintes@deltalloydlife.be, Fax +32 2 650 79 83, Website : www.nn.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs, 35, 1000 Bruxelles, Email : info@ombudsman.as, Fax +32 2 547 59 75, Website : www.ombudsman.as. Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur la prime, les frais, le rachat, les switch, la fiscalité du produit et la politique de gestion des conflits d'intérêts, veuillez consulter NN Strategy non fiscal Document d'informations précontractuelles complémentaires - Généralités, la Fiche d'information complémentaire au produit NN Strategy non-fiscal et NN Strategy Règlement de gestion, lesquels sont disponibles sur <http://www.nn.be>